

District de la Corrèze

Siège social :

35 Rue Léon Branchet - 19100 BRIVE

Accueil :

Tél. : 05.55.17.74.00.

Site :

<http://foot19.fff.fr>

E-mail :

district@foot19.fff.fr

Horaires d'ouverture des Bureaux

Du Lundi . Mardi . Mercredi - Jeudi :
8 H 00 à 12 H 00 . 14 H 00 à 18 H 00
Vendredi :
8 H 00 à 12 H 00 . 14 H 00 à 17 H 00
Samedi :
9 H 00 . 12 H 00

Agenda :

Commission d'Appel : Samedi 10
Octobre 2020 à 9 H 00

Bureau District : Mardi 13 Octobre 2020
à 9 H 30

Commission Féminisation : Mercredi
14 Octobre 2020 à 18 H 00

Commission Communication : Samedi
17 Octobre 2020 à 9 H 30

**Commission de Formation,
Prévention, Solidarité :** Vendredi 23
Octobre 2020 à 17 H 00



Sommaire

Infos.....p 1 -13 et 14
Procès-verbauxõ õ õ p 2 à 12
Partenaires institutionnelsõ p 15
Partenaires privésõ .. p 16 . 17 - 18 - 19
. 20 . 21 . 22 et 23

**DANS LE RESPECT DES GESTES BARRIERES
PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE DANS L'ENCEINTE DU STADE
POUR LES PLUS DE 11 ANS**

EVENEMENT EXCEPTIONNEL

L'ELITE A SAINT PANTALEON

U14 R1
 **X** **PROMOTION U14**
POLE ESPOIR
CHATEAUROUX **13H**

U15 R1
 **X** **PROMOTION U15**
POLE ESPOIR
CHATEAUROUX **15H**

BUVETTE SUR PLACE

MERCREDI 14 OCTOBRE

ENTREE GRATUITE

 **STADE GEORGES AUGER**
ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT PANTALEON



COMMISSION GESTION DES COMPETITIONS

Réunion du 22 Septembre 2020

Présents : Président : Mr LEYGE Marc.

Mrs BROC Jean-Claude . CHASTANG Damien . DA SILVA Alexandre . DECHERF Damien . FARGES Claude.

Invité : Mr BONNET Jean-François.

Assistent : Mrs BESSE Franck . BRANDY Yorick.

Excusés : Mrs ESTEVES Gil . TREMOUILLE Serge.

1/ MISE EN PLACE DE LA COMMISSION :

Le Président de la Commission Marc LEYGE présente les membres de la Commission et définit son rôle :

- Assure le lien entre les différentes commissions en charge des pratiques ;
- Mise en place des calendriers ;
- Gestion des remises des matchs ;
- Gestion de la cellule de crise (avec consultation Président de District et personne qualifiée) ;
- Gestion des forfaits et amendes ;
- Participe aux réunions de secteurs.

Jean-François BONNET précise que cette nouvelle Commission a notamment pour objectif d'harmoniser les calendriers des différentes pratiques.

Environ une fois par mois, un PV consignera les différents frais appliqués aux clubs concernant les compétitions (forfait, feuille de match).

Les membres déterminent un Vice-Président de Commission, Claude FARGES est désigné.

Un référent est déterminé pour chaque pratique :

- Pratiques Séniors : Marc LEYGE / Claude FARGES
- Pratiques Féminines : Damien DECHERF
- Pratiques Jeunes : Alexandre DA SILVA / Damien CHASTANG
- Pratiques Foot Diversifié : Gil ESTEVES / Serge TREMOUILLE
- Arbitrage : Jean-Claude BROC

2/ FOOT DIVERSIFIE :

Des championnats Futsal U13, U15, U17 et U14F/U17F sont proposés aux équipes Jeunes.

Yorick BRANDY précise qu'il faut penser aux occupations des Gymnases par les catégories U7, U9 et U11.

Il souhaite intégrer un référent élu ou coopté par catégorie (U7, U9, U11 et U6F/U10F) pour organiser avec lui les plateaux.

Alexandre DA SILVA questionne sur la possibilité d'organiser les championnats Futsal Jeunes en semaine pendant les vacances pour ne pas gêner les plateaux Foot Animation les samedis.



Il suggère également de déterminer des dates fixes d'une saison à l'autre pour les compétitions Futsal des Jeunes.

D'après le calendrier général Jeunes, la trêve hivernale pourrait être propice à la mise en place des rencontres Futsal Jeunes.

3/ REPORT DES RENCONTRES :

La Commission souhaite harmoniser les conditions de report des matchs entre les différentes catégories.

Un principe commun est validé par la Commission **pour toutes les compétitions.**

Le **seul motif de report accepté par la Commission** est le décès d'un licencié du club. Pour les autres impératifs des clubs (manifestations), les desideratas ont été demandés aux clubs en début de saison avant établissement des calendriers.

Dans le contexte sanitaire actuel, la Commission aura encore moins de marge de manœuvre concernant les calendriers.

Les autres motifs de report étudiés par la Commission :

- Les cas de Covid (cf. procédure Covid pour les compétitions départementales) ;
- Les arrêtés municipaux (en cas de conversion impossible) ;
- Les intempéries (action de la cellule de crise).

En cas de report, la Commission refixera les rencontres concernées **sur la première date libre** au calendrier.

La Commission rappelle qu'elle est la seule décisionnaire pour les reports, les clubs peuvent communiquer entre eux, mais ils devront attendre la confirmation officielle de la Commission.

Il est également rappelé que chaque District décide d'une annulation générale (intempéries, vigilance orange) sur son département, pour les compétitions Départementales mais également Interdistrict (Féminines Sénières, Féminines Jeunes et U19).

4/ FORFAITS :

Match D2 - Poule B n° 22804853 du 19/09/2020 : FC OBJAT / TULLE FOOT CORREZE (4) :

Pris note du forfait de TULLE FOOT CORREZE, le club sera débité de la somme de 30 " .

Match D3 - Poule C n° 22808526 du 13/09/2020 : AS MAUSSAC / ES LAPLEAU :

Pris note du forfait de l'ES LAPLEAU, le club sera débité de la somme de 30 " .

Match D4 - Poule A n° 22808709 du 13/09/2020 : ES USSAC (3) / APCS BRIVE MAHORAIS (2) :

Match arrêté à la 48e suite à la blessure d'un joueur de l'ES USSAC qui évoluait à 8, l'arbitre a dû arrêter la rencontre pour un nombre de joueurs insuffisant.



L'ES USSAC est déclaré forfait sans pénalité et sans amende, score de 0 - 4 conservé en faveur de l'APCS BRIVE MAHORAIS.

Match D4 - Poule A n° 22808712 du 12/09/2020 : CA BRIGNAC (2) / ALTILLAC-NONARDS (4) :
Pris note du forfait du CA BRIGNAC, le club sera débité de la somme de 30 " .

Match D4 - Poule B n° 22808840 du 13/09/2020 : A ST HILAIRE VENARSAL (3) / AS SEILHAC (2) :
Pris note du forfait de l'AS SEILHAC, le club sera débité de la somme de 30 " .

Match D4 - Poule C n° 22808978 du 13/09/2020 : ES SOURSAC (2) / US SORNAC :
Pris note du forfait de l'US SORNAC, le club sera débité de la somme de 30 " .

Match Féminines Sénières à 8 - Poule A n° 22846929 du 13/09/2020 : AS CHAMBERET (2) / ENTENTE SR3V :
Pris note du forfait de l'AS CHAMBERET, le club sera débité de la somme de 30 " .

Match Féminines Sénières à 8 - Poule A n° 22846903 du 20/09/2020 : FC COSNAC / FC ST JAL :
Pris note du forfait du FC COSNAC, le club sera débité de la somme de 30 " .

5/ FEUILLES DE MATCH NON-INFORMATISEES :

Match D4 - Poule A n° 22808707 du 13/09/2020 : AUVEZERE MAYNE FC (3) / ES BRIVE PORTUGAIS (3) :

Feuille de match non-informatisée, le club de l'AUVEZERE MAYNE FC sera débité de la somme de 25 " .

Match D4 - Poule C n° 22808973 du 12/09/2020 : AS VITRAC/CORREZE (2) / ST EXUPERY-EYGURANDE (2) :

Feuille de match non-informatisée, le club de l'AS VITRAC/CORREZE sera débité de la somme de 25 " .

Match - D4 Poule C n° 22808977 du 13/09/2020 : AS USSEL TURCS (2) / AS MARCILLAC-CLERGOUX (2) :

Feuille de match non-informatisée, le club de l'AS USSEL TURCS sera débité de la somme de 25 " .

6/ FEUILLES DE MATCH HORS-DELAI :

Match D2 - Poule A n° 22804725 du 13/09/2020 : AS MERCOEUR / ESA BRIVE (3) :

Feuille de match informatisée transmise le 16/09/2020, le club de l'AS MERCOEUR sera débité de la somme de 25 " .

**Match D3 - Poule C n° 22808523 du 13/09/2020 : AL MONTAIGNAC / ES USSEL (3) :**

Feuille de match informatisée transmise le 16/09/2020, le club de l'AL MONTAIGNAC sera débité de la somme de 25 " .

Match D4 - Poule A n° 22808709 du 13/09/2020 : ES USSAC (3) / APCS BRIVE MAHORAIS (2) :

Feuille de match informatisée transmise le 18/09/2020, le club de l'ES USSAC sera débité de la somme de 25 " .

*Le Président de la Commission
M. LEYGE*

Réunion informatique du 2 Octobre 2020

Présents : Président : M. LEYGE Marc.

MM. BROC Jean-Claude . CHASTANG Damien . DA SILVA Alexandre . DECHERF Damien . ESTEVES Gil . FARGES Claude . TREMOUILLE Serge . BESSE Franck.

1/ MATCHS NON-JOUES du 27/09/2020 :**Match D3 - Poule C n° 22808531 du 27/09/2020 : AS CHAMBERET (2) / JS ROSIERS :**

Le club de l'AS CHAMBERET a envoyé, le dimanche à 11 H 09, un arrêté municipal portant sur l'interdiction d'utilisation du stade municipal de Chamberet pour le dimanche 27/09/2020.

La Commission regrette cet arrêté tardif qui a posé des difficultés d'organisation au club adverse prévenu tardivement et refixe cette rencontre au dimanche 18/10/2020.

S'agissant du seul arrêté municipal du week-end (« en raison des conditions climatiques »), la Commission tient à rappeler aux clubs qu'ils doivent s'assurer que toutes les dispositions ont été prises pour favoriser la tenue des rencontres avant que la commune ne rédige son document officiel. Compte-tenu de la situation sanitaire actuelle, il risque d'y avoir des difficultés concernant les calendriers.

Match D4 - Poule C n° 22808984 du 27/09/2020 : AS MARCILLAC-CLERGOUX (2) / ES SOURSAC (2) :

Le club de l'ES SOURSAC a envoyé un mail signé de son Président M. JUILLARD le 26/09/2020 à 12 H 10 en sollicitant un report du match en raison de « difficultés internes ».

Les reports pour manque d'effectif n'étant pas autorisés par la commission depuis plusieurs saisons (rappel dans le PV du 22/09/2020), cette dernière informe les deux clubs que ce report n'est pas autorisé et enregistre le forfait de l'ES SOURSAC (2).

Par un mail du 26/09/2020 à 20 H 28, l'ES SOURSAC conteste ce forfait en indiquant que l'équipe, « dans des conditions certes dégradées » aurait tout de même pu se rendre à Marcillac.



Après étude des échanges, la Commission constate que le mot « forfait » n'avait pas été écrit textuellement dans le premier mail de L'ES SOURSAC et dans le doute n'aurait pas dû enregistrer immédiatement le forfait.

La Commission admet une erreur administrative et refixe donc cette rencontre au Dimanche 18/10/2020.

La Commission tient cependant à rappeler une nouvelle fois qu'aucun report ne sera autorisé en dehors d'un cas de décès d'un licencié (cf. PV Commission Gestion des Compétitions du 22/09/2020) et qu'il n'est donc pas utile de renouveler ces demandes qui peuvent induire en erreur sur la réelle intention du club.

2/ MATCH DU 4/10/2020 :

Match Coupe de la Corrèze Féminine à 8 n° 23164956 du 4/10/2020 : AC VARETZ / ENT. PERPEZAC-SADROC :

Suite à la programmation d'un match de Coupe Maurice Leblanc sur le même terrain, cette rencontre est avancée à 13 H 00 au lieu de 15 H 00.

Par un mail signé de son Secrétaire M. PIRON, le club de L'ENTENTE PERPEZAC/SADROC conteste ce changement d'horaire compte-tenu du délai restreint, trois jours avant le match. La Commission informe qu'il s'agit d'une application de l'organisation des compétitions et sans entente entre les deux clubs pour une inversion ou une modification d'horaire, cette rencontre reste programmée à 13 H 00 à Varetz.

3/ DEMANDES DE MODIFICATIONS :

Match D1 - Poule B n°22798310 du 25/10/2020 : US ST CLEMENT / ENT PERPEZAC-SADROC Match D3 - Poule A n° 22808196 du 25/10/2020 : US ST CLEMENT (2) / AS MEYSSAC

Dans un mail du 30/09/2020 signé de son Président M. FAUGERAS, le club de L'US ST CLEMENT sollicite l'accord de la commission pour avancer ces deux rencontres au 18/10/2020 en raison d'une manifestation traditionnelle du club rendue plus lourde à organiser par les mesures sanitaires.

La Commission rappelle que les clubs peuvent indiquer leurs desideratas en début de saison mais prend en compte la contrainte sanitaire imprévue.

Étant entendu que la demande de modification porte sur l'avancement des rencontres à une date antérieure, et non sur un report, la Commission accorde cette demande sous réserve de l'accord des clubs adverses via la procédure officielle Footclubs.

Toutefois, si les matchs ne pouvaient se jouer à cette date (intempéries ou autre), la rencontre sera obligatoirement reprogrammée à la date initiale du 25/10/2020.

4/ MATCHS REMIS POUR INTEMPERIES :

En prévision du temps maussade des week-ends à venir, il semble nécessaire de rappeler à nouveau la procédure concernant les matchs remis le samedi matin.

Pour tout changement de dernière minute (reports suite à Arrêté Municipal ou modification d'horaire de matchs), **les clubs et les arbitres doivent consulter leurs désignations (officiels) et leurs matchs du week-end (clubs) ; ceci jusqu'au Samedi midi (12 H 00). Aucune communication téléphonique ou informatique ne sera émise par le District de Football de la Corrèze.**



En effet, les conditions météorologiques défavorables induisent un nombre important de modifications de matchs à effectuer le samedi matin (juste avant 12 H 00), la Commission n'est pas en capacité de prévenir individuellement par mail ou par téléphone chaque club concerné. La procédure est rappelée depuis plusieurs saisons.

Si l'Arrêté Municipal est pris après le samedi 12 H 00, le club recevant doit **prévenir au plus vite par téléphone** :

- le club adverse
- le Président de la Commission Gestion des Compétitions, Marc LEYGE . 06.25.69.73.64. ou le Secrétaire Général, Claude FARGES . 06.82.61.30.71.
- la personne chargée des désignations des arbitres, Jean-Claude BROCC . 06.86.92.14.00.

L'Arrêté Municipal devra être **transmis au District dès sa réception par le club**.

En cas de report intégral des compétitions Départementales et Interdistricts par le District de Football de la Corrèze, une décision sera prise et communiquée aux clubs et aux officiels **au plus tard le Vendredi à 16 H 00**.

Dans le cas où Météo France émet à minima une vigilance orange, le report intégral des rencontres devant se dérouler sur la période de la vigilance devient impératif.

Rappel de la procédure à suivre en cas d'impraticabilités des terrains

I – AVANT LE SAMEDI 12H

Le Maire prend un Arrêté interdisant l'utilisation du terrain.

Affichage à l'entrée du stade et fermeture de celui-ci

Aviser le District par courriel ou Fax (copie de l'arrêté).

Notification au club local qui contacte le District et le club adverse par messagerie Zimbra (copie de l'arrêté).

Vérification éventuelle sur place par le responsable du secteur

La rencontre ne peut pas se dérouler.

Conséquences :

- 1) Terrain reconnu non jouable : le match sera remis par le District.
- 2) Terrain reconnu jouable : Examen du dossier par la commission compétente pouvant entraîner la perte du match pour le club recevant.

**II – LE SAMEDI APRES 12 H 00 ET LE JOUR MEME DE LA RENCONTRE****1^{ère} hypothèse :**

Le Maire prend un Arrêté interdisant l'utilisation du terrain.

Affichage à l'entrée du stade et fermeture de celui-ci

Aviser le club local qui essaie de contacter son adversaire et le District.

La rencontre ne peut pas se dérouler.

L'arbitre établit un rapport concernant l'état du

2^{ème} hypothèse :

Pas d'Arrêté Municipal.

C'est l'arbitre qui tranche.

*Le Président de la Commission
M. LEYGE*





COMMISSION DES PRATIQUES FOOT DIVERSIFIE

Réunion du 28 Septembre 2020

Présents : Président : M. ESTEVES Gil.

Mrs CHAMINANT Alain . HADDOU Kader . SALANIE Jean-Michel . TREMOUILLE Serge.

Excusés : Mrs BRANDY Yorick . COELHO Olivier . PACHECO Arthur.

1/ MISE EN PLACE DE LA COMMISSION :

Désignation des Président et Vice-président :

- Président : Gil ESTEVES
- Vice-Président : Serge TREMOUILLE

2/ CHAMPIONNAT SENIORS :

Début championnat phase Aller : semaine 45.

8 équipes engagées: AS Vitrac/Corrèze . ES Ussel . AS Treignac . AAJF Tulle . Entente des Vergers . AS Marcillac/Clergoux . AS St Martial - AS Altiliac (nouvelle équipe).

Il s'agit de la première saison pour l'AS Altiliac.

Le CA Egletons n'a pas pu s'engager faute de cadres.

Le FC Neuvic Futsal n'a pas pu s'engager non plus par manque de effectif.

Les matchs retours se feront sur 2021 après le Challenge.

3/ COUPE DE LA CORREZE SENIORS :

Rappel : Les finalistes de la Coupe de la Corrèze ne rentrent pas en Challenge.

Information : Tulle Foot Corrèze s'est inscrit pour la compétition Coupe de France.

Tirage des quarts de Finale : la qualification se jouera en matchs Aller/Retour.

MATCHS ALLER

- 29/09/2020 Ussel ES - Vitrac/Corrèze AS
- 29/09/2020 Treignac AS - Tulle AAJF
- 01/10/2020 Entente Des Vergers - Marcillac/Clergoux AS
- 01/10/2020 St Martial AS - Altiliac AS

MATCHS RETOUR

- 05/10/2020 Tulle AAJF - Treignac AS
- 07/10/2020 Vitrac/Correze AS - Ussel ES
- 07/10/2020 Marcillac/Clergoux AS - Entente Des Vergers
- 08/10/2020 St Martial AS - Altiliac AS

Il y aura assez d'arbitres pour couvrir les matchs, ce qui est une grosse satisfaction.



4/ JEUNES :

Plateaux de Noël U6/U9 :

Ils auront lieu, répartis dans plusieurs gymnases, le Samedi 12 Décembre 2020 toujours en partenariat avec les Restos du C%ur.

A mettre en débat pour la prochaine saison, le fait de poursuivre avec cette organisation ou bien d'en changer.

Plateaux des rois U6/U9 :

Ces plateaux se dérouleront le 9 Janvier 2021.

Challenge Futsal U11

Premier tour le 16 Janvier 2021 et second tour le 30 Janvier 2021 pour une Finale courant Mars 2021.

Challenge Découverte Futsal U11 :

Aux dates du 9, 16, 23 et 30 Janvier 2021.

Coupe de la Corrèze Futsal U13, U15 et U17

U17 : Dimanche 18 Octobre 2020

U15 : Dimanche 25 Octobre 2020

U13 : Dimanche 1^{er} Novembre 2020

Ces trois rassemblements se dérouleront sur les installations de Jussel.

Ces coupes ne sont ouvertes qu'aux équipes engagées en championnats départementaux.

Une seule équipe par club ou par entente est autorisée.

Pour ces coupes, du fait du COVID et des restrictions nécessaires à la sécurité des personnes, et dans le contexte actuel de la pandémie, le nombre d'équipes participantes à ces rassemblements sera au maximum de 8.

En ce qui concerne l'encadrement, trois personnes au maximum seront autorisées par équipe.

Il est également rappelé que les joueurs, dirigeantes et dirigeants devront obligatoirement s'équiper de masques afin de pouvoir pénétrer dans les bâtiments.

Du gel hydro-alcoolique sera mis à disposition et fourni par le District

Deux arbitres seront présents sur chaque journée de coupe.

Championnats Futsal U13, U15 et U17 :

Catégorie U17 :

6 équipes inscrites à date : Entente des Vergers - Tulle Foot Corrèze (4 équipes) et AC Varetz.

Besoin de 2 équipes de plus pour pouvoir faire deux poules.

Au cas où le nombre d'équipes engagées évoluerait pas et ne permettrait pas ces deux poules, seules 2 équipes de Tulle Foot Corrèze participeraient à ce championnat.

Catégorie U15 :

4 équipes inscrites à date : Entente des Vergers, Tulle Foot Corrèze (2 équipes) et AC Varetz



Catégorie U13 :

5 équipes inscrites à date : AS Vitrac/Corrèze, CA Eygurande/Merlines, ES Nonards, Entente des Vergers et AC Varetz.

Ces championnats se joueront pendant les vacances scolaires ou pendant la trêve.

5/ LES FEMININES :

Championnat Futsal Féminines Séniore :

Une seule équipe inscrite à date : CA Egletons.

Date butoir : 17 Octobre 2020, besoin d'un minimum de 4 équipes pour lancer ce championnat.

Coupe de la Corrèze Futsal Féminines Séniore :

3 équipes inscrites pour l'instant : AS St Pantaléon, CA Egletons et Tulle Foot Corrèze.

Tournoi le Dimanche 10 Janvier 2021 sur les installations de Juzerche.

Challenge Futsal U11F/U13F :

Sur les installations de Varetz : le Samedi 16 Janvier ou 23 janvier 2021.

Coupe de la Corrèze Futsal U14F/U17F :

Le Samedi 9 Janvier 2021 sur les installations de Juzerche.

Une seule équipe par club.

À ce jour 4 équipes inscrites : AS St Pantaléon, FC Cornil/Ste Fortunade, Entente des Vergers et FC Cosnac.

8 équipes maximum.

Championnat Futsal U14F/U17F :

4 équipes inscrites pour l'instant: FC Cornil/Ste Fortunade, Entente des Vergers et ESA Brive (2 équipes).

6/ FUTNET :

Catégories U15 et U17 :

Même principe que la précédente saison.

Les clubs intéressés sélectionnent leurs binômes pour la Finale qui se déroulera en Juin 2021 lors des Finales seniors « Coupes de la Corrèze » et « Coupe Leblanc »

Possibilité de défendre cette compétition à la catégorie des seniors la prochaine saison.

7/ DIVERS :

Formation à destination des éducateurs Futsal :

Besoin de effectuer un sondage afin de mesurer l'intérêt de cette formation par les éducateurs.

Le module est d'une durée de 16 heures pour un coût de 150 ", ramené à 100 " en soustrayant les avantages des bons Ligue et District.

Une information va être envoyée à l'ensemble des clubs pour décider de la suite à donner à ce projet de formation.

**Challenge Vétérans Foot loisirs :**

Aucune inscription à date.

Il est nécessaire d'intégrer un référent à notre Commission afin de pouvoir développer cette compétition.

Les membres de la Commission sont en réflexion afin de trouver le fil conducteur qui permettrait de mettre en place ce Challenge.

Peut-être pour amorcer, une journée festive avec plusieurs thèmes de jeux, tels que foot en marchant, Beach volley, etc ..

Le Vice-président de la Commission
S. TREMOUILLE


Le Président de la Commission
G. ESTEVES

**----- CONDOLEANCES -----**

Le Président du District de Football de la Corrèze, les membres du Comité de Direction et le personnel du District adressent leurs sincères condoléances à la famille de Guillaume BEAUVAIS, suite au décès accidentel de ce dernier ainsi qu'aux membres du club de l'US Le Lonzac où il était licencié.



F.A.F.A




FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR TRANSPORT


BILAN 2019/2020

94 VÉHICULES
FINANCÉS SUR L'ENSEMBLE
DU TERRITOIRE

91 CLUBS
BÉNÉFICIAIRES



**RÉPARTITION
DES CLUBS**



66% 34%

Clubs ayant déjà bénéficié du dispositif
Clubs n'ayant jamais bénéficié du dispositif à espérer


MONTANT MOYEN DE L'AIDE
DE LA FFF PAR VÉHICULE

17 331 €


SOIT **45%** DU COÛT DU VÉHICULE

NIVEAU SPORTIF DES CLUBS
AYANT SOLlicitÉ LE DISPOSITIF
FAFA TRANSPORT

(NOMBRE DE VÉHICULES / %)



LES CLUBS DE NIVEAU R2 AVEC
17 VÉHICULES SUBVENTIONNÉS
REPRÉSENTENT **18%** DU TOTAL DES
DOSSIERS DE LA SAISON 2019/2020



**INVESTISSEMENT DE
1,7 MILLION
D'EUROS**

Fédération Française de Football

F.A.F.A. | 15,9 M€

FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR
INVESTIS EN FAVEUR DES CLUBS, DES COLLECTIVITÉS
ET DES INSTANCES DU FOOTBALL SUR LA SAISON 2019-2020



682*
PROJETS AIDÉS

10M€
INVESTI

68 TERRAINS DE
GRANDS-GRANDS
SAISON D'ÉTÉ

208 PROJETS DE
RECONSTRUCTION D'UNE
INSTALLATION SPORTIVE

139 VESTIBULES

68 CLUBS-ROBINE

155
PROJETS AIDÉS

10 MILLIONS D'EUROS
INVESTIS SUR LES PROJETS

FOOT FÉMININ

67
PROJETS AIDÉS

1 MILLION D'EUROS
INVESTIS SUR LES PROJETS

**TERRITOIRES
CARENÇES**

6
PROJETS AIDÉS

1000 EUROS
INVESTIS SUR LES PROJETS

**NOUVELLES
PRATIQUES**

Football Féminin
Beach Soccer

108
minibus cofinancés

1,7 MILLION
D'EUROS INVESTIS

TRANSPORT

Acquisition de véhicules cofinancés pour faciliter la mobilité des licenciés au sein des clubs.

63 NOUVEAUX
EMPLAIS AIDÉS ET
102 RETRAVAILLEMENTS

1,1 MILLION
D'EUROS INVESTIS

EMPLOI

Relais à la création d'emplois effectués dans les clubs adhérents.

1 049 bourses de
formation attribuées

22 561 bars de
formation distribués

16 791 licenciés/entraîneurs
3 570 arbitres
2 200 dirigeants

2 millions d'euros investis

**FORMATION
ÉDUCATEURS /
DIRIGEANTS**

* Un projet peut bénéficier de plusieurs actions.



REUNION ANNUELLE DES ARBITRES



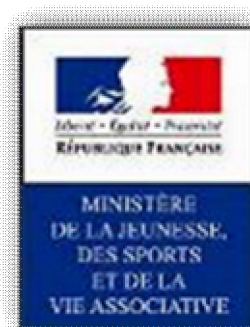
Elle se tiendra le
VENDREDI 16 OCTOBRE 2020
à 20 H h00
Salle de l'Auzelou
à TULLE

Présence indispensable de tous les Arbitres Corrégiens.

Compte-tenu des circonstances sanitaires actuelles, le port du masque est obligatoire.



PARTENAIRES INSTITUTIONNELS





PARTENAIRES PRIVES

la montagne

SAT CONCEPT
L'ère du Numérique

Audiotextuel - Télécom - Réseau - Vidéo Surveillance - Fibre Optique

SDEL
LIMOUSIN

citéos

17 Rue Denis Papin . B.P 135
19361 MALEMORT SUR CORREZE Cedex
Tél. : 05.55.92.17.40 . Fax : 05.55.92.04.95

A Baie fenêtre

L'artisan de votre confort

**A BAIE C. FENETRES
PVC- ALU - BOIS
6 Rue Marcelin ROCHE
19100 BRIVE
Tél:05.55.17.68.57
Fax:05.55.17.69.78**

le 5
Bar de nuit



PARTENAIRES PRIVES

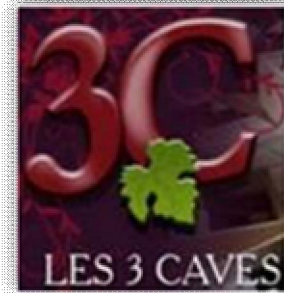


Garage POUJET





PARTENAIRES PRIVÉS






PARTENAIRES PRIVES

Intermarché
SUPER

operlis
CREDIT


AEL
Bureautique
PARTENAIRE
RICOH
★★★ EXPERT
PHOTOCOPIEUR
MOBILIER bureau
Papeterie aux entreprises
05.55.24.04.12
BRIVE
ZI MARQUISE BRIVE

crit

Travaillons ensemble

RÉSEAU
Krill
100 % gourmand

AUTOCONTROL
L'INSPECTION TECHNIQUE

SCIERIE
LEYGE

VILELA ROMÉO

M-V CONSTRUCTION

La Rode
19270 USSAC
06.50.53.70.42
m-v-construction@orange.fr



PARTENAIRES PRIVES





PARTENAIRES PRIVES



YVES JONCOUX
 CARROSSERIE POIDS LOURDS
 SERRURERIE GENERALE
 portail/ clôture/pose de porte sectionnelle
 LE BOURG 15380 ANGLARDS DE SALERS
 TEL : 06/70/51/32/13 - Mail : yves.joncoux@wanadoo.fr
 Siret : 34178670500010 - code APE : 2920Z
 N° TVA Intracommunautaire : FR93341786705





PARTENAIRES PRIVES



ÉCO SOLAIRE

ÉCO SOLAIRE

Panneaux solaires photovoltaïques
Maintenance photovoltaïque

Boulevard Pasteur - 15200 Mauriac
Tél. 04 71 40 42 34 - 06 45 73 80 94
E-mail : sarleco.solaire@orange.fr

MAÇONNERIE - BÉTON ARMÉ - ENDITS
Toit & rénovation

SARL KESKIN

Siège Social - 19200 USSÉL
Tél. 05 55 72 28 30
Fax 05 55 72 15 91
email : keskin19@orange.fr
www.keskin-varl.com
Présent sur dpt 19-63-15-23



MAAD Architectes
Rond point du Colombier
19600 Saint Pantaléon de Larche
05.55.88.36.15



PARTENAIRES PRIVÉS

